

Fiche de présentation de l'offre Enercoop

- offre valable jusqu'au 1er août 2008 -

- offre unique d'électricité 100% renouvelable
- sans engagement de durée

Important : L'offre d'Enercoop étant une offre de marché, opter pour celle-ci signifie abandonner définitivement les tarifs réglementés proposés l'opérateur historique pour le logement concerné.

Droit de rétractation.....	2
Tarifs.....	2
Accès au réseau de distribution (ERD – Edf Réseau de Distribution).....	3
Caractéristiques de l'offre Enercoop	3
Durée du contrat – Article 2 des Conditions Générales de Vente (CGV).....	3
Modalités de paiement – Article 14 des CGV.....	4
Conditions de révision des prix – Articles 11 et 12 des CGV.....	4
Prestations techniques – Article 5 des CGV.....	4
Conditions de résiliation à l'initiative du client – Article 16 des CGV.....	4
Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur – Article 17 des CGV.....	4
Incidents de paiement – Article 14 des CGV.....	4
Règlement des litiges.....	5
Conditions d'accès à la tarification spéciale « produit de première nécessité ».....	5
Contacts.....	5



Droit de rétractation

Suite à la signature d'un contrat le Client dispose de 7 jours pour se rétracter.

Tarifs

Notre tarification repose sur quatre principes

- ✓ garantir une offre 100% d'origine renouvelable
- ✓ offrir aux producteurs (membres de la coopérative), pour chacune des filières renouvelables, une juste rémunération
- ✓ inciter à la réduction de la consommation en appliquant une marge moindre sur les petits consommateurs
- ✓ assurer une totale transparence en faisant apparaître les coûts réels et la marge brute de la coopérative

Prix pratiqués jusqu'au 1er août 2008

Puissance souscrite au compteur	Coûts intermédiaires					Prix de vente			
	Coût de l'acheminement		Coût de l'électricité	Part Enercoop		Hors taxe		TTC*	
	Part fixe €/mois	Part énergie c€/kWh	c€/kWh	Part fixe €/mois	Part énergie c€/kWh	Abonnement mensuel	Prix du kilowattheure	Abonnement mensuel	Prix du kilowattheure
3 kW	3,45	2,94	6,91	3,25	0,39	6,70 €	0,1025 €	7,75 €	0,1397 €
6 kW	4,43	2,94	6,91	4,00	0,39	8,43 €	0,1025 €	9,75 €	0,1397 €
9 kW	5,41	2,94	6,91	4,75	0,39	10,16 €	0,1025 €	11,75 €	0,1397 €
12 kW	9,44	2,78	6,91	8,50	0,55	17,94 €	0,1025 €	20,74 €	0,1397 €
15 kW	11,18	2,78	6,91	10,00	0,55	21,18 €	0,1025 €	24,49 €	0,1397 €
18 kW	12,92	2,78	6,91	11,50	0,55	24,42 €	0,1025 €	28,24 €	0,1397 €
24 kW	29,38	2,47	6,91	18,50	0,86	47,88 €	0,1025 €	55,36 €	0,1397 €
30 kW	36,01	2,47	6,91	22,50	0,86	58,51 €	0,1025 €	67,65 €	0,1397 €
36 kW	42,64	2,47	6,91	26,50	0,86	69,14 €	0,1025 €	79,95 €	0,1397 €

Les prix TTC incluent :

-
- la TVA (5,5% pour l'abonnement, 19,6% pour le kWh)
- les taxes locales. Les prix TTC indiqués pour l'abonnement mensuel et les prix du kWh ont été calculés avec l'hypothèse d'une taxe départementale de 4% et d'une taxe communale de 8% (ces taux peuvent varier en fonction des communes ; les taux pratiqués par votre commune sont indiqués sur votre facture d'électricité). Les taxes locales sont calculées sur 80% du montant total HT de la facture d'électricité et versées aux collectivités locales.
- la CSPE. La Contribution aux charges de Service Public de l'Electricité (CSPE) est de 0,0045 € HT ; le taux de TVA applicable à la CSPE est de 19,6%.

Factures types

- Pour un couple sans chauffage électrique (3 kVA ; consommation 2 000 kWh/an) :
Facture Enercoop: environ 31 € TTC / mois
- Pour une famille de 4 personnes (6 kVA ; consommation 4 000 kWh/an) :
Facture Enercoop: environ 56 € TTC / mois



Accès au réseau de distribution (ERD – Edf Réseau de Distribution)

Le distributeur EDF reste votre contact pour les questions de sécurité, de dépannage et pour le raccordement sauf si vous avez mandaté votre fournisseur ou un autre tiers (voir coordonnées sur www.edfdistribution.fr).

Synthèses des prestations proposées par le gestionnaire de réseau

Mise en service		35,69 €
Résiliation		Non facturé
Modification de formule tarifaire ou de puissance d'acheminement	4 niveaux de prix selon l'option et le cas retenus.	26,91€
	Voir la fiche 180 en annexe de ce document.	40,05 €
		48,43 €
		113,09 €

Le catalogue complet des prestations est consultable sur :

<http://www.edfdistribution.fr/fichiers/fckeditor/File/ERD/PDF/references/Cataloguedesprestationsproposeesauxclientsetfournisseurs.pdf>

Merci de nous appeler pour toute demande concernant les prestations proposées par le réseau ou de consulter www.edfdistribution.fr.

Pour tout litige concernant une obligation incombant au gestionnaire de réseau électrique

Si le litige concerne mon gestionnaire de réseau et s'il est lié à l'accès ou à l'utilisation du réseau, je peux saisir la Commission de régulation de l'énergie dans le cadre d'une procédure dite de « règlement de différend ».

La Commission de régulation de l'énergie est saisie par toute personne intéressée, sans qu'il soit besoin qu'elle soit représentée. Celle-ci statue au terme d'un délai de deux mois, qui peut être prolongé si nécessaire.

Contact : **0810 112 212 (prix d'un appel local)**

Caractéristiques de l'offre Enercoop

✓ Enercoop propose une offre unique 100% renouvelable.

Enercoop s'approvisionne en effet exclusivement et directement auprès de producteurs d'électricité d'origine renouvelable : électricité photovoltaïque, éolienne, biogaz et hydraulique.

Cette électricité ne produit donc ni CO₂ ni déchets radioactifs.

✓ Enercoop est en cours d'obtention du label « EVE » (Electricité VErté) récompensant les démarches écologiques en matière d'électricité. www.electricite-verte.info

✓ L'association Greenpeace a donné la note de 17/20 à Enercoop lors d'un classement des différents fournisseurs d'énergies, « Ecolowatt ».

Rapport Ecolowatt téléchargeable sur : www.revolution-energetique.com/ecolo-watt/ecolo-watt-rapport-complet.pdf

Durée du contrat – Article 2 des Conditions Générales de Vente (CGV)

✓ Le contrat est un contrat à durée indéterminée. L'offre Enercoop est sans engagement, c'est-à-dire que le client peut résilier son contrat à tout moment sans frais.

Le contrat entre en vigueur à la date de signature par le client du Bulletin de souscription, sous réserve d'acceptation du dossier par Enercoop.

✓ Le contrat prend effet, sauf mention contraire prévue aux Conditions Particulières, au premier jour du mois *M+1* si la demande de changement de fournisseur intervient avant le 10 du mois *M* ou au premier jour du mois *M+2* dans le cas contraire.

Facturation – Article 13 des CGV

✓ Enercoop adresse au client une facture tous les deux mois.

✓ Par défaut, les factures sont expédiées par courrier électronique. Elles peuvent faire l'objet



d'un envoi postal, à la demande expresse du client, moyennant le paiement de frais supplémentaires de traitement (2€ tous les 2 mois).

✓ Lorsqu'Enercoop procède à des estimations de consommation pour sa facturation, il réajuste au moins une fois par an ses estimations sur la consommation réelle d'électricité du client telle que relevée et transmise par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD).

Modalités de paiement – Article 14 des CGV

✓ Par défaut, le client s'acquitte des sommes dues par prélèvement automatique effectué sur son compte tous les deux mois.

✓ Les règlements peuvent être effectués par un autre mode de paiement, notamment par chèque, à la demande expresse du client, par courrier ou courriel.

✓ Le délai de paiement est de vingt jours à compter de la date d'envoi de la facture.

Conditions de révision des prix – Articles 11 et 12 des CGV

✓ Les tarifs figurant sur le Contrat sont fixés pour une durée d'un an à compter de la prise d'effet du contrat.

✓ Enercoop peut ensuite réviser ses tarifs une fois par an.

✓ Les taux applicables et les sommes dues sont indiqués sur la facture du client. Leur modification est repercutée immédiatement et intégralement.

Prestations techniques – Article 5 des CGV

✓ Le GRD s'engage à réaliser les interventions techniques nécessaires sur le(s) site(s) de consommation du client. En particulier, le GRD intervient directement auprès du client pour l'établissement, la modification, le contrôle, l'entretien, le dépannage et le renouvellement des installations de comptage.

✓ Ces prestations sont facturées selon le catalogue de prestations du GRD en vigueur.

Conditions de résiliation à l'initiative du client – Article 16 des CGV

Le client peut résilier son contrat Enercoop à tout moment sans frais.

✓ Résiliation en vue de suspendre l'alimentation du Point De Livraison :

Le client adresse sa demande à Enercoop par courrier recommandé avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trente jours.

Le client demande au GRD qu'il procède à un relevé spécial du compteur, date à laquelle la résiliation sera effective.

✓ Résiliation en vue de changer de fournisseur :

Le client effectue une demande de souscription auprès d'un autre fournisseur qui sera chargé de mettre en place le futur contrat de fourniture.

Lorsque la demande de changement est effectuée par le futur fournisseur avant le 10 du mois M, le changement intervient le premier jour du mois M+1. Lorsque la demande de changement est effectuée par le futur fournisseur après le 10 du mois M, le changement intervient le premier jour du mois M+2.

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur – Article 17 des CGV

En cas de retard dans le paiement des factures ou d'inexécution par le client d'une obligation à sa charge, Enercoop lui adresse une mise en demeure par écrit.

Si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de dix jours, Enercoop peut demander au GRD la suspension de l'accès au réseau de distribution du client ou résilier de plein droit le contrat.

Le client reste redevable de l'intégralité des sommes dues à Enercoop au titre du contrat ainsi que des éventuels frais de résiliation et / ou de suspension facturés par le GRD.

Incidents de paiement – Article 14 des CGV

✓ Le client est tenu de s'acquitter du montant intégral de sa dette dans le délai de vingt jours à compter de la date d'envoi de la facture.

✓ A défaut, les sommes restant dues seront majorées de plein droit d'une pénalité de retard, égale à deux fois le taux d'intérêt légal, calculée sur leur montant hors taxe. Le taux d'intérêt légal retenu sera celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture. Cette pénalité ne pourra être inférieure



à dix euros.

✓ Les frais de traitement des impayés, notamment les frais bancaires, seront à la charge du client.

Règlement des litiges

Les relations contractuelles entre le Client et le Fournisseur sont régies par la loi française.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du Contrat fait l'objet d'une tentative de règlement amiable.

En cas d'échec de la procédure amiable, le Client peut se retourner vers *le Médiateur de l'Energie*.

Le Client peut également sans nécessairement avoir engagé toutes les voies de recours amiable (service clientèle du fournisseur, Médiateur national de l'énergie, Commission de régulation de l'énergie), entamer une procédure contentieuse en saisissant le tribunal compétent. ou soumettre directement le différend à la juridiction compétente.

Toutes les informations sur :

<http://www.energie-info.fr/mes-droits/demarches-litiges>

Dans tous les cas, le Client a la possibilité d'informer la D.D.C.C.R.F (Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) du litige en cours avec mon fournisseur. Celle-ci pourra, le cas échéant, diligenter une enquête en vue de constater une éventuelle infraction au droit de la consommation.

Concernant une obligation incombant au gestionnaire de réseau : je saisis la Commission de régulation de l'énergie :

Si le litige concerne mon gestionnaire de réseau et s'il est lié à l'accès ou à l'utilisation du réseau, le Client peut saisir la Commission de régulation de l'énergie dans le cadre d'une procédure dite de « règlement de différend ».

La Commission de régulation de l'énergie est saisie par toute personne intéressée, sans qu'il soit besoin qu'elle soit représentée. Celle-ci statue au terme d'un délai de deux mois, qui peut être prolongé si nécessaire.

Conditions d'accès à la tarification spéciale « produit de première nécessité ».

Le Client peut bénéficier du tarif de première nécessité s'il a souscrit un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 9 kVA et si ses revenus sont inférieurs à 5 520 euros par an. Ce dispositif permet de bénéficier d'une réduction du coût de mon abonnement en fonction du nombre de personnes vivant au foyer, et du prix des 100 premiers

La fourniture à ce tarif est assurée par le fournisseur historique dans le cadre de sa mission de service public. En cas de possibilité pour le Client de bénéficier de cette tarification spéciale, le présent Contrat sera résilié de plein droit au jour du changement de fournisseur au bénéfice du fournisseur historique.

Contacts

www.enercoop.fr

contact@enercoop.fr

Tél. : 01 73 02 69 25

Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00

Fax : 01 44 64 02 00

ENERCOOP

11, rue des réglises

75 020 Paris



Fiche 180

Modification de formule tarifaire ou de puissance d'acheminement	Prestations liées à une modification contractuelle
---	--

Cible : Fournisseurs C5

<p>Description</p> <p>Sur demande du fournisseur, et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance ou de formule tarifaire. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard 1 : 10 j Standard 2 (Express) : 5 jours</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Les cas de modification de puissances proposés dans cette fiche concernent un changement de plage dans le domaine BT, dans la limite de la puissance de dimensionnement du branchement. Les autres cas font l'objet d'un devis.</p>
<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat GRD-F, conditions générales, paragraphes 1.6.3.5, 4.3 et 7. Annexe DGARD-CU BT < 36 kVA paragraphes 2.2, 4, 4.2, 10.8</p>	
<p style="text-align: center;">OPTION 1 <u>MODIFICATION de PUISSANCE seule</u></p> <p><u>Cas 1 – Réglage disjoncteur</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglage du disjoncteur - Programmation du compteur si nécessaire - plombage / déplombage - Relevé d'index 	<p style="text-align: center;">OPTION 2 <u>MODIFICATION de FORMULE TARIFAIRE seule</u></p> <p><u>Cas 1 – Passage de simple tarif en double tarif</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de compteur - Pose d'un relais ou d'une horloge - Programmation du compteur si nécessaire - Changement du panneau de comptage si nécessaire

<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop 02.</p> <p>Prix : 26.91 €</p> <p>-----</p> <p>Cas 2 – Changement de disjoncteur</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement du disjoncteur - Réglage du disjoncteur - Programmation du compteur si nécessaire - plombage / déplombage - Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop 26.</p> <p>Prix : 40.05 €</p> <p>-----</p>	<ul style="list-style-type: none"> - plombage / déplombage - Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop 15</p> <p>Prix : 40.05 €</p> <p>-----</p> <p><u>Cas 2 – Passage de double en simple tarif</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de compteur - Dépose du relais ou de l'horloge - Programmation du compteur si nécessaire - Changement du panneau de comptage si nécessaire - plombage / déplombage - Relevé d'index
<p><u>Cas 3 – Modification de puissance avec changement de compteur</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de compteur - Réglage du disjoncteur - Programmation du compteur si nécessaire - Changement du panneau de comptage si nécessaire - Plombage / déplombage - Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop 14.</p> <p>Prix : 40.05 €</p> <p>-----</p> <p><u>Cas 4 – Modification de puissance avec changement de compteur et de disjoncteur</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p>	<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop 16</p> <p>Prix : 40.05 €</p> <p>-----</p> <p><u>Cas 3 – Modification de puissance avec passage de mono à triphasé</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de coupe-circuit - Changement de compteur - Changement de disjoncteur - Réglage du disjoncteur - Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge - Programmation du compteur si nécessaire - Changement du panneau de comptage si nécessaire - Plombage / déplombage - Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop U4.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Changement de compteur - Changement du disjoncteur - Programmation du compteur si nécessaire - Changement du panneau de comptage si nécessaire - Relevé d'index 	<p>Prix : 113.09 €</p> <p>-----</p> <p><u>Cas 4 – Modification de puissance avec passage de tri à monophasé</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de coupe-circuit - Changement de compteur - Changement de disjoncteur - Réglage du disjoncteur - Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge - Programmation du compteur si nécessaire - Changement du panneau de comptage si nécessaire - Plombage / déplombage - Relevé d'index
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop 20.</p> <p><u>Prix :</u> 48.43 €</p> <p>-----</p>	
<p><u>Cas 5 – Modification de puissance avec passage de mono à triphasé</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de coupe-circuit - Changement de compteur - Changement de disjoncteur - Réglage du disjoncteur - Programmation du compteur si nécessaire - Changement du panneau de comptage si nécessaire - Plombage / déplombage - Relevé d'index 	<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop U4.</p> <p>Prix : 113.09 €</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop U4.</p> <p><u>Prix :</u> 113.09 €</p> <p>-----</p>	
<p><u>Cas 6 – Modification de puissance avec passage de tri à monophasé</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de coupe-circuit - Changement de compteur - Changement du disjoncteur - Réglage du disjoncteur - Programmation du compteur si nécessaire - Changement de panneau de comptage si nécessaire - Plombage / déplombage 	

- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop U4.

Prix : 113.09 €

OPTION 3
MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE ET DE PUISSANCE
(simultanée)

Cas 1 – Passage de simple tarif en double tarif

Prestations élémentaires comprises:

- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Pose d'une horloge ou d'un relais
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop 21

Prix : 48.43 €

Cas 2 – Passage de double en simple tarif

Prestations élémentaires comprises

- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Dépose d'une horloge ou d'un relais
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop 22

Prix : 48.43 €

Cas 3 – Modification de puissance avec passage de mono à triphasé

Prestations élémentaires comprises

- Changement de coupe-circuit
- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop U4.

Prix : 113.09 €

Cas 4 – Modification de puissance avec passage de tri à monophasé

Prestations élémentaires comprises

- Changement de coupe-circuit
- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop U4.

Prix : 113.09 €